



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Direction Pôle Evénementiel

Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR BODEGA FESTIVAL BARQUES EN SCÈNE 2026

DU Jeudi 20 au Samedi 22 Août 2026

DATE BUTOIR DE RETOUR DES DOSSIERS : **Mercredi 1^{er} avril 2026 - 17h00**

Nom de la BODEGA :.....

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE

Attention cette fiche n'est pas une réservation et ne donne droit à aucun emplacement

En cas de non production des pièces demandées, le dossier ne sera pas instruit par le service et la demande sera rejetée d'office

Toute demande nécessite le passage obligatoire en commission

~~~

**Dossier à renvoyer à l'adresse suivante :**

Mairie de Narbonne

Direction des Régies et Animations Commerciales

CS 80823

11785 NARBONNE CEDEX

Ou par email en format PDF uniquement : [regies@mairie-narbonne.fr](mailto:regies@mairie-narbonne.fr)

~~~

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt:

Documents fournis :

Assurance : oui non

Date de validité :

CNI : oui non

Statuts Association : oui non

Carte Grise : oui non

N°IMMAT :

ATDB : oui non

CERFA : oui non

I – IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association :

Nom- Prénom du Président :

Adresse de son siège :

Téléphone :

Adresse mail :

Numéro de Récépissé et/ou Numéro de SIRET :

Date de déclaration en Préfecture et Date de publication au Journal Officiel :

Objet statuaire de votre association :

Avez-vous participé à l'édition 2025 :

Oui

1^{ère} fois

Edition antérieure :

II – DESCRIPTIF DES PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE

Description des plats et produits vendus lors de la manifestation (à remplir obligatoirement) :

Provenance des produits proposés :

- Produits de saison
- Produits locaux :
- Produits en circuit court :
- Issus de la grande distribution

Description des boissons vendues lors de la manifestation (à remplir obligatoirement) :

Provenance des boissons proposées :

- Boissons locales :
- Boissons issues des circuits courts
- Boissons issues de la grande distribution

Attention : la vente de boissons se fera uniquement dans les gobelets ou pichets réutilisables et consignés fournis par la société conventionnée pour cette manifestation.
La vente de canettes est strictement interdite.

Attention : Les infractions aux dispositions ci-dessus donneront lieu aux poursuites prévues par les lois et règlements en vigueur.

III – STAND

Cette occupation est consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété et Personnes Publiques et à la délibération du Conseil Municipal fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Métrage du stand fixé de 9ml sur une profondeur de 4 ml

Normes environnementales :

Eclairage LED :

Oui

Non

Partiellement

ORGANISATION GENERALE DU STAND :

- ⇒ Le candidat devra fournir un **plan d'aménagement de la Bodega** en identifiant les espaces cuisson, comptoirs, vente, restauration à emporter, restauration assise, décoration de la bodega, le nombre de bénévoles...
- ⇒ Pour conserver une uniformité, il est fortement recommandé d'utiliser des tentes de couleur blanche. Les barnums publicitaires sont à éviter.
- ⇒ Toute publicité (*banderoles, affiches, autocollants, drapeaux*) est interdite d'affichage sur les arbres.
- ⇒ **Les véhicules ou remorque réfrigérée, Food truck, ou véhicule aménagé sont strictement interdits sur l'emplacement de la bodega.**
- ⇒ **Attention mise à disposition électrique : 2 x 16 ampères maximum (2 x 3500 watt).
A ce titre, il est impératif d'utiliser des appareils à gaz et il est interdit d'utiliser tout appareil domestique.
Chaque exploitant devra être muni d'un extincteur type CO2 de 2kg (obligatoire)**

Pour un Festival plus propre :

- ✿ **Il est recommandé que chaque bodega prévoit des cendriers sur les espaces**
- ✿ **Il est recommandé d'utiliser de la vaisselle réutilisable, biodégradable ou compostable**

En raison du plan de sécurité imposé par les services de l'Etat, il est nécessaire de fournir l'ensemble des numéros d'immatriculation des véhicules qui seront amenés à pénétrer dans l'enceinte du Festival.

Tout changement de numéro d'immatriculation devra faire l'objet d'un signalement auprès du service des Régies et Animations Commerciales (☎ 04.68.90.30.20) :

IV – PIECES A FOURNIR obligatoirement

1. Copie de la carte d'identité du (ou de la) président(e).
2. Copie des statuts de l'association.
3. Copie du récépissé de déclaration en Préfecture (aucune attestation sur l'honneur de ne sera acceptée).
4. Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité allant jusqu'au 23 août 2026 (risques d'intoxications alimentaires, incendie, vol, dégradation du site...).
5. Copie des cartes grises des véhicules qui seront présents sur le site.

Consignes à respecter impérativement :

- Obligation d'utiliser des gobelets ou pichets réutilisables et consignés fournis par la société conventionnée pour cette manifestation.
Les récipients en verre sont interdits. Les canettes en fer sont strictement interdites.
- Respecter impérativement les horaires d'ouverture et fermeture fixés par arrêté municipal.
Le non-respect de cet arrêté pourra entraîner la fermeture immédiate de la bodega.
- Ne pas installer de sonorisation sur le stand bodega. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner la fermeture immédiate de la bodega.
- Respecter l'environnement et proscrire notamment l'affichage sauvage.
- Les accroches sur les arbres sont formellement proscrites.
- Respecter les dimensions et les activités qui sont autorisées et fixées dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public
- Respecter la propreté du site,
- Respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- Se conformer strictement aux prescriptions du domaine public en l'occurrence la charte de bonne conduite,
- Acquitter la redevance correspondant à cette occupation.

Je soussigné(e), , certifie que les informations indiquées et justificatifs transmis dans ce dossier sont sincères.

Fait à

Le

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par monsieur le maire de Narbonne - service des régies pour la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Services interne à la collectivité, CCI, Préfecture, DGFiP, Chambre Agriculture, Direction départementale des fraudes. Les données sont conservées pendant toute la durée de l'autorisation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : m.veyrac@mairie-narbonne.fr ou au 04-68-90-30-20 ou notre délégué à la protection des données : DPO@mairie-narbonne.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES

Direction Pôle Evénementiel
Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

Engagement de maintien en état de propreté de l'emplacement destiné à accueillir une bodega

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Association :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Email :

Certifie m'engager sur l'honneur à respecter les prescriptions suivantes afférentes à l'emplacement qui m'a été accordé en vue d'animer une bodega :

- prendre les dispositions nécessaires pour protéger l'emplacement dont je suis titulaire des souillures de toutes natures (graisses, déversement de liquides...),
- **protéger le sol** où seront installés les éléments de cuisson ainsi que les appareils à pression, par des **bâches ignifugées ou un lino**,
- procéder au **nettoyage au karcher** de l'emplacement à l'issue du démontage.

Je suis informé(e) que, en cas de non restitution de l'emplacement en l'état de propreté original, la Mairie de Narbonne pourra mettre à ma charge le coût correspondant aux travaux nécessaires à cette remise en état.

Fait à le

Signature de l'occupant



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

AU CŒUR DES POSSIBLES

Direction Pôle Evénementiel

Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

DEMANDE AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e)¹.....

.....

Représentant (Nom de l'association)

Adresse:

.....

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

1^{er} groupe regroupant toutes les boissons sans alcool :

- eaux minérales ou gazéifiées ;
 - jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2°;
 - limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

□ 3ème groupe : les boissons fermentées non distillées :

- vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1°. 2° à 3° d'alcool :

Pour la durée du Festival Barques en scène 2026.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le.....

A.....

(Signature)

¹ Noms, prénoms, adresse

² Cocher la ou les cases